

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 09 OCTOBRE 2023

**Convocation adressée aux  
Conseillers par courrier le :**

3/10/2023

**Effectif légal du Conseil : 23**

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 19

**Résultats du vote :**

Voix « POUR » : 19

Voix « CONTRE » : 0

Abstentions / blancs : 0

L'an deux mille vingt-trois, le neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le trois octobre 2023 par Madame le Maire, Mme DEVALLEE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice :**

Mme DEVALLEE Pascale, Maire, Mmes : FERRAND Claude, GOURON Claude, HENNEQUET-ANTIER Christelle, MERCIER Céline, LABREVOIT Sandrine, ROUVRE Liliane, COMMUNAL Renée, BONZON Marie-Claude, DELALEUF Marie

MM : LEBREC Michel, MAZET Franck, ROBIN Xavier, LESAGE Mathieu, DEVALLEE Victorien, FROGER David, SIMONIN Denis

**Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :**

M TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice donne pouvoir à M DEVALLEE Victorien

Mme DUBRAY Françoise donne pouvoir à Mme ROUVRE Liliane

**Etaient absents excusés :**

Mme CHASLE Sophie absente excusée

CHAMPION Pierre absent excusé

BONZON Sébastien absent excusé

LANDAIS Romain absent excusé

**Etaient absents non excusés :**

Néant

Transmission en Préf. , le 16 OCT. 2023  
Publié, affiché, notifié, le 16 OCT. 2023

**Désignation du secrétaire de séance :** conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme MERCIER Céline a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Le Maire,



**DELIBERATION N° 56 / 2023**

**DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 -  
BUDGET COMMUNAL**

Envoyé en préfecture le 16/10/2023  
 Reçu en préfecture le 16/10/2023  
 Publié le **16 OCT. 2023**  
 ID : 037-213702707-20231009-D56\_2023-DE

Madame Claude FERRAND, adjointe aux finances, expose,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu la délibération n°31/2023 du 27/03/2023 votant le budget primitif 2023 de la commune,

Considérant la nécessité du renouvellement du poste informatique de l'ASVP d'une part et de doter l'ensemble des postes administratifs d'outils pour les visio-conférences (webcam, haut-parleurs) et améliorer le confort de travail (double écran, filtre, siège) d'autre part ;

Considérant la régularisation de dépenses faites en fonctionnement au titre des droits de licences informatiques des logiciels métiers (6 771.60 €) alors qu'elles relèvent de l'investissement (article 2051),

Considérant les crédits restants sur l'opération 263 « achat de matériel administratif » ;

Considérant que l'ajustement de ces crédits s'opère par virement entre chapitre et section, par réduction des dépenses imprévues de fonctionnement (- 7 500 €) et virement à la section d'investissement (+ 7500 €) pour couvrir l'augmentation des crédits (+ 7500 €) d'acquisition de matériel ;

Elle propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2023 :

37270	VERNOU-SUR-BRENNE--(COMMUNE)	DM-n°2 - 2023
Code INSEE	COMMUNE DE VERNOU SUR BRENNE	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

**DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2**

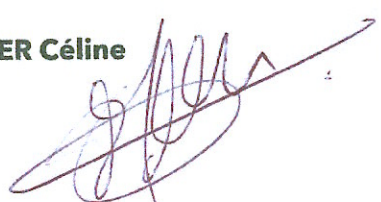
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	7500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)</b>	<b>7500,00 €</b>	<b>-0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-0,00 €</b>
D-023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	-7500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>-0,00 €</b>	<b>7500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-0,00 €</b>
<b>Total-FONCTIONNEMENT</b>	<b>7500,00 €</b>	<b>-7500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7500,00 €
<b>TOTAL R 021 - Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>-0,00 €</b>	<b>-0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7500,00 €</b>
D-2103-263 - informatique	0,00 €	6300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2104-263 - mobilier	0,00 €	2200,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-0,00 €</b>
<b>Total-INVESTISSEMENT</b>	<b>-0,00 €</b>	<b>7500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7500,00 €</b>
<b>Total-Général</b>		<b>-7500,00 €</b>		<b>7500,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité, adopte la délibération telle que présentée ci-dessus.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Le secrétaire de séance,**

**MERCIER Céline**



**Le Maire,**

**DEVALLEE Pascale**

